

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juin 2018

<u>Etaient présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	V. AUBERSON	D. BONNEFOY
J. DUTOIT	I. FILOCHE	B. GONDOUIN	L. MEROTTO
F. UJHAZI	V. THORET-MAIRESSE		
Mrs	C. BEROUJON	R. BORNE	P. CHASSOT
F. DRICOURT	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH	F. MAZIT-SCHREY
F. MEGEVAND			

Absents : H. DE MONCEAU - T. HUMBLLOT - C. LEBOUCHER - P.-H. THEVENOZ

Absent(s) excusé(s) :

C. BADO qui a donné pouvoir C. BEROUJON
T. DES DIGUERES qui a donné pouvoir à G. ETALLAZ
A. GOSTELI qui a donné pouvoir à P. CHASSOT
C. PONCINI qui a donné pouvoir à F. DRICOURT
G. SOCQUET qui a donné pouvoir à B. GONDOUIN
R. VICAT qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY

Monsieur F. MEGEVAND est arrivé après la délibération n° D_2018_35 relative à l'état d'assiette des coupes proposées à la vente en 2019 par l'O.N.F.

Madame D. BONNEFOY est désignée secrétaire de séance.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux élus des convocations mentionnant l'ordre du jour, que dans l'accompagnement de la note de synthèse présentant les projets de délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h40 et constate que les conditions de quorum sont respectées. Le compte rendu du précédent Conseil est validé.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

Souscription d'un emprunt pour le financement de la nouvelle place du marché

Afin de financer les travaux de la place du marché, la commune a reçu des projets de plan de financement élaborés par deux établissements bancaires.

C. BEROUJON présente la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne et précise qu'elle était la moins disante par rapport à l'autre banque consultée, à savoir le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de se positionner sur la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne pour le financement de la place du marché.

B. ANTHOINE demande s'il est possible de modifier la clause de remboursement anticipé en raison de la complexité de la mise en œuvre de ce type de clause. Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas la modifier. Par ailleurs, il précise que le remboursement anticipé ne se justifie pas en raison de la faiblesse du taux d'intérêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions proposées, à savoir :
 - prêt de 1.500.000,00 €, destiné à financer les travaux précités ;
 - taux fixe de 1,77 % avec échéance annuelle ;
 - remboursement sur 20 ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour d'un tableau des effectifs pour le personnel communal

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Les mises à jour proposées sont les suivantes :

- suppression du poste de technicien principal 1^{ère} classe affecté au service commande publique en raison de la gestion des marchés par le nouveau responsable administratif et financier ;
- création d'un poste d'adjoint administratif en emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité) pour les services administratifs ;
- création d'un emploi saisonnier supplémentaire au grade d'adjoint technique pour la cantine ;
- suppression des postes suivants et création suite au changement de grade des agents concernés :

Suppression des postes	Création
2 postes d'agent de maîtrise	2 postes d'agent de maîtrise principaux
5 postes d'adjoints techniques territoriaux	5 postes d'adjoints techniques principaux
2 postes d'adjoints territoriaux d'animation	2 postes d'adjoints territoriaux d'animation principaux 2 ^{ème} classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VALIDE la suppression du poste de technicien principal 1^{ère} classe affecté au service commande publique ;

- VALIDE la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif au titre de l'accroissement temporaire d'activité ;
- VALIDE la suppression et la création de nouveaux postes, suite à avancement de grade, exposées dans le tableau ci-dessus.

SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tarifs camps d'été 2018

Madame l'Adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire présente à l'assemblée les tarifs proposés par la commission pour les camps organisés cet été par le service enfance-jeunesse.

Pour ces camps, les tarifs ci-dessous sont établis, comme pour les autres services du S.E.J., en fonction du quotient familial des familles.

Tarifs camps 1 et 2 : découverte du Léman Saint Disdille et Festival Montjoux (camp 1), Grotte du Cerdon et Lac Genin (camp 2)

Journée avec repas : 175 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	154,79 €	20,21 €
401 à 800	86,49 %	151,36 €	23,64 €
801 à 1200	76,79 %	134,38 €	40,62 €
1201 à 1600	67,09 %	117,41 €	57,59 €
1601 à 2000	57,39 %	100,43 €	74,57 €
2001 à 2400	47,69 %	83,46 €	91,54 €
2401 à 2800	37,99 %	66,48 €	108,52 €
2801 à 3200	28,29 %	49,51 €	125,49 €
3201 à 3600	18,59 %	32,53 €	142,47 €
3601 à 4000	8,89 %	15,56 €	159,44 €
Sup à 4000	3,46 %	6,06€	168,95 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	2 %	3,50 €	171,50 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	175 €

Tarifs camp 3 : camp équestre « Au galop les aventuriers »

Journée avec repas : 275,33 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	243,53 €	31,80 €
401 à 800	86,49 %	238,13 €	37,20 €
801 à 1200	76,79 %	211,43 €	63,90 €
1201 à 1600	67,09 %	184,72 €	90,61 €
1601 à 2000	57,39 %	158,01 €	117,32 €
2001 à 2400	47,69 %	131,30 €	144,03 €
2401 à 2800	37,99 %	104,60 €	170,73 €
2801 à 3200	28,29 %	77,89 €	197,44 €
3201 à 3600	18,59 %	51,18 €	224,15 €
3601 à 4000	8,89 %	24,48 €	250,85 €
Sup à 4000	3,46 %	9,53 €	265,80 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant

C.C.G. Non conventionné	2 %	5,51 €	269,82 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	275,33 €

Tarifs du camp « Aventure Haute-Savoie » :

Journée avec repas : 252 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	222,89 €	29,11 €
401 à 800	86,49 %	217,95 €	34,05 €
801 à 1200	76,79 %	193,51 €	58,49 €
1201 à 1600	67,09 %	169,07 €	82,93 €
1601 à 2000	57,39 %	144,62 €	107,38 €
2001 à 2400	47,69 %	120,18 €	131,82 €
2401 à 2800	37,99 %	95,73 €	156,27 €
2801 à 3200	28,29 %	71,29 €	180,71 €
3201 à 3600	18,59 %	46,85 €	205,15 €
3601 à 4000	8,89 %	22,40 €	229,60 €
Sup à 4000	3,46 %	8,72 €	243,28 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	2 %	5,04 €	246,96 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	252 €

Il est demandé aux membres de l'assemblée de se positionner sur ces tarifs.

V. THORET-MAIRESSE demande s'il y a des remarques sur les tarifs de la part des familles.

I. FILOCHE répond qu'il n'y a pas de retours négatifs.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les tarifs des 4 camps proposés établis en fonction du Q.F. des familles ;
- CHARGE le Maire de l'application des tarifs fixés.

Tarifs mercredis et jeunesse à la rentrée 2018

Rappel : dans sa séance du 5 février 2018, le Conseil d'école s'est prononcé sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018. Le Conseil municipal a, à son tour, émis un avis favorable le 7 mars 2018.

Le Service Enfance-Jeunesse a donc réorganisé ses activités pour s'adapter à la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de se positionner sur :

- les tarifs des mercredis hors périodes de vacances scolaires ;
- mais aussi les tarifs pour les périodes de vacances scolaires.

Pour ces camps, les tarifs ci-dessous sont établis, comme pour les autres services du S.E.J., en fonction du quotient familial des familles.

Tarifs des mercredis avec repas

Journée avec repas : 38,50 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	84,45 %	32,53 €	5,97 €
401 à 800	78 %	30,03 €	8,47 €
801 à 1200	72 %	27,72 €	10,78 €
1201 à 1600	66 %	25,41 €	13,09 €
1601 à 2000	60 %	23,10 €	15,40 €
2001 à 2400	54 %	20,79 €	17,71 €
2401 à 2800	47 %	18,10 €	20,41 €
2801 à 3200	40 %	15,40 €	23,10 €
3201 à 3600	33 %	12,71 €	25,80 €
3601 à 4000	25 %	9,63 €	28,88 €
Sup à 4000	15 %	5,78 €	32,73 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	4 %	1,54 €	36,96 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	38,50 €

Tarifs jeunesse de la journée avec repas

Journée avec repas : 35 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	30,96 €	4,04 €
401 à 800	86,49 %	30,27 €	4,73 €
801 à 1200	76,79 %	26,88 €	8,12 €
1201 à 1600	67,09 %	23,48 €	11,52 €
1601 à 2000	57,39 %	20,09 €	14,91 €
2001 à 2400	47,69 %	16,69 €	18,31 €
2401 à 2800	37,99 %	13,30 €	21,70 €
2801 à 3200	28,29 %	9,90 €	25,10 €
3201 à 3600	18,59 %	6,51 €	28,49 €
3601 à 4000	8,89 %	3,11 €	31,89 €
Sup à 4000	3,46 %	1,21 €	33,79 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	2 %	0,70 €	34,30 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	35 €

Tarifs jeunesse de la journée sans repas

Journée avec repas : 28,70 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	25,39 €	3,31 €
401 à 800	86,49 %	24,82 €	3,88 €
801 à 1200	76,79 %	22,04 €	6,66 €
1201 à 1600	67,09 %	19,25 €	9,45 €
1601 à 2000	57,39 %	16,47 €	12,23 €
2001 à 2400	47,69 %	13,69 €	15,01 €
2401 à 2800	37,99 %	10,90 €	17,80 €
2801 à 3200	28,29 %	8,12 €	20,58 €
3201 à 3600	18,59 %	5,34 €	23,36 €
3601 à 4000	8,89 %	2,55 €	26,15 €
Sup à 4000	3,46 %	0,99 €	27,71 €
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	2 %	0,57 €	28,13 €
Hors C.C.G.	0 %	0 €	28,70 €

Tarifs jeunesse des semaines avec repas

Semaine avec repas : 157,50 €

Q.F.	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45 %	139,31	18,19
401 à 800	86,49 %	136,22	21,28
801 à 1200	76,79 %	120,94	36,56
1201 à 1600	67,09 %	105,67	51,83
1601 à 2000	57,39 %	90,39	67,11
2001 à 2400	47,69 %	75,11	82,39
2401 à 2800	37,99 %	59,83	97,67
2801 à 3200	28,29 %	44,56	112,94
3201 à 3600	18,59 %	29,28	128,22
3601 à 4000	8,89 %	14,00	143,50
Sup à 4000	3,46 %	5,45	152,05
C.C.G. Conventionné	En fonction Q.F.	Tarifs ci-avant	Tarifs ci-avant
C.C.G. Non conventionné	2 %	3,15 €	154,35
Hors C.C.G.	0 %	0 €	157,50

Inscription à la semaine : -10% soit 157,50 € au lieu de 175 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus établis en fonction du Q.F. des familles ;
- CHARGE le Maire de l'application des tarifs fixés à compter du 1^{er} septembre 2018.

AFFAIRES FONCIÈRES

État d'assiette 2019 des coupes proposées à la vente par l'O.N.F.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts doit chaque année porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à désigner dans l'année (l'état d'assiette). Ces propositions résultent du planning des coupes identifiées dans le plan d'aménagement de la forêt communale (coupes réglées) ou, le cas échéant, du besoin de traiter des situations techniques particulières et urgentes : problèmes sanitaires, emprises,... (coupes non réglées).

Il appartient aux membres du Conseil municipal de valider le programme des coupes à désigner présenté, soit de supprimer ou reporter la validation par la commune du mode de destination et de commercialisation. Suite à une intervention de F. DRICOURT, le Maire informe qu'il sera demandé aux entreprises intervenantes à ce que les parcelles soient laissées en bon état après exploitation.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ;
- APPROUVE à l'unanimité le mode de destination et de commercialisation de ces mêmes coupes ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Proposition d'instauration de nouvelles délégations pour Monsieur le Maire

Le Maire présente le projet de délibération et souligne qu'il ne s'agit que d'une simplification des modalités de votes et non d'une augmentation de son pouvoir. Les recours continueront d'être présentés en commission d'urbanisme et les contentieux seront annoncés en fin de Conseil par le biais de la présentation des décisions.

Pour répondre à la question de R. BORNE, la délibération sera applicable jusqu'à la fin de ce mandat seulement.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré par 21 voix pour et 2 contre (L. MEROTTO, V. THORET-MAIRESSE) :

- VALIDE les délégations proposées ;
- PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article L.2122-23 du C.G.C.T. les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation :
 - seront prises en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, par un adjoint dans l'ordre des nominations et à défaut par le Conseil municipal ;
 - pourront être signées par les adjoints ayant reçu délégation du maire dans le domaine où ils interviennent.

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises (ci-dessous) dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° de l'arrêté	Date	Désignation MAPA	Ent. consultées	Offres reçues	Entreprise titulaire	Montant marché en euros TTC
M.01.2018	01.06.2018	Bail à logement pour l'appartement situé 398, route du Fer à Cheval				1.100,00 €

Le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des déclarations d'intentions d'aliéner déposées en mairie par les notaires depuis le 17 mai dernier et qui ont été transmises à l'E.P.F. 74 dans les 48 heures pour traitement.

Informations diverses

Demande d'un food-truck proposant des plats traditionnels français + quelques spécialités étrangères. 16 personnes (sur les 17 présentes) se révèlent favorables sur le principe mais désirent plus de précisions (notamment sur la fréquence ainsi que sur la durée du bail). Les modalités restent à définir. R. BORNE n'est pas favorable.

F. DRICOURT demande où en est l'étude de location de la salle de foot à des particuliers. Un comité est créé sous la responsabilité de R. BORNE, avec V. THORET-MAIRESSE et F. DRICOURT.

Il est également demandé où en est le projet d'installer une vidéo au niveau des containers, route du Plan. Projet abandonné en raison de l'importance du coût (2.000 € d'études + 15.000 € pour la mise en place).

Information par I. FILOCHE de la manifestation Festi'Collonges le 16 juin.

Information par D. BONNEFOY de la manifestation « Au fil de la Drize » dans le cadre des journées du patrimoine le 16 juin. La revue municipale sera distribuée dans le week-end.

Prochain conseil municipal : 1^{ère} quinzaine de juillet pour voter les tarifs du marché.